



ASSOCIATION
POUR UNE TAXATION
DES TRANSACTIONS FINANCIÈRES
ET POUR L'ACTION CITOYENNE

la lettre d'attac sud-essonne

novembre 2015 _ <https://www.facebook.com/attacse> _ contact : coudertcel@orange.fr

La dette grecque est à nouveau au cœur des discussions européennes. La tournée européenne du Premier Ministre Alexis Tsipras et de son ministre des Finances Yanis Varoufakis, dans la foulée de leur arrivée au pouvoir, n'a pas permis de dégager des points de consensus. Au contraire, l'agence de notation Standard & Poor's a même dégradé la note de la Grèce, considérant que la situation entre le pays et ses créanciers s'était détériorée. Mais de quoi parle-t-on ? Quel est l'état de la dette de ce pays, d'où provient-elle, qui a prêté et comment le pays peut-il s'en sortir ? Vous trouverez dans cette lettre les réponses à ces questions cruciales pour l'avenir de l'Europe et de l'euro.

s'informer !

↳ Consulter les articles consacrés à la dette grecque sur le site d'attac :

<https://france.attac.org/nos-publications/brochures/article/grece-petit-guide-contre-les>

↳ Consulter le site du CADTM : cadtm.org

↳ Consulter le site du CAC (comité pour un audit citoyen de la dette publique) : audit-citoyen.org

↳ Voir le film d'Harald Schumann : *Puissante et incontrôlée, la Troïka*

passer à l'attac !

↳ Adhérer à Attac. <http://www.france.attac.org>

↳ Prendre contact avec attac Sud-Essonne. coudertcel@orange.fr

LA DETTE GRECQUE, 319 MILLIARDS D'EUROS

Qui a prêté de l'argent à la Grèce?

Avant la restructuration de mars 2012, la dette grecque était détenue à 57 % par des investisseurs privés, en majorité des banques européennes. En 2011, ces investisseurs ont pris peur devant les difficultés financières de la Grèce. La Banque Centrale Européenne (BCE) ainsi que les États européens ont dû lui consentir des prêts pour protéger les banques, notamment allemandes et françaises. Aujourd'hui, la situation est tout à fait différente. L'essentiel de la dette grecque est maintenant détenu par des créanciers publics : prêts bilatéraux des États européens : 53 milliards d'euros ; Fonds Européen de Stabilité Financière (FESF) : 141,8 milliards ; Fonds Monétaire International (FMI) : 32 milliards ; BCE : 27,7 milliards ; créanciers privés : 44 milliards d'euros. La question de la dette grecque, avant d'être économique, est donc surtout politique.

restructuration de mars 2012. L'État grec a donc continué à s'endetter pour payer des intérêts exorbitants alors que dans le même temps ses recettes fiscales diminuaient du fait du ralentissement de l'économie.

Qui a profité des milliards d'euros de prêts d'aide financière?

De 2010 à 2013 la Grèce a reçu 207 Mds d'euros en prêts des États européens et des institutions européennes conditionnés à l'application des plans de réformes d'austérité.

Une étude d'ATTAC Autriche a décortiqué les destinations des 23 tranches de financement imposées à la Grèce de 2010 à 2013. 77 % de ces prêts ont servi à recapitaliser les banques privées grecques (58

Pourquoi la dette de la Grèce a-t-elle augmenté?

La croissance de la dette depuis la crise est le produit de l'effet combiné des cures d'austérité, qui ont plongé le pays dans la dépression, et de la spéculation financière qui a fait exploser les taux d'intérêt. En 2009, avant même l'éclatement de la crise de la dette grecque, les banques se refinaient auprès de la BCE au taux de 1 % et prêtaient à la Grèce à 6 %, ce taux passant même à 12 % début 2010. Salué par la plupart des commentateurs, le retour de la Grèce sur les marchés financiers en avril 2014 s'est traduit par un emprunt à un taux de 4,75 % alors que le taux de refinancement des banques était de 0,25 %. Conséquence : la dette est passée de 113 % du Produit Intérieur Brut (PIB) en 2009 à 174 % aujourd'hui. Elle se monte à 319 milliards d'euros et ce, malgré la



LE FOND MONÉTAIRE INTERNATIONAL
AU CHEVET DE LA GRÈCE...

Mds €) ou ont été versés directement aux créanciers de l'État grec (101 Mds €), pour l'essentiel des banques européennes et américaines. Pour 5 euros empruntés, 1 seul est allé dans les caisses de l'État grec ! Le mensuel Alternatives économiques de février 2015 complète l'analyse : de 2010 à fin 2014, 52,8 Mds € de ces prêts ont servi à payer les intérêts des créanciers. Seuls 14,7 Mds € ont servi à financer des dépenses publiques en Grèce.

Ces 207 Mds € ont donc surtout aidé les banques et les créanciers mais très peu la population grecque. Celle-ci, en revanche, doit subir l'austérité. Les Grecs payent donc pour des prêts qui ne leur ont pas été versés et qui pour l'essentiel profitent au secteur de la finance.

Une politique d'austérité permettra-t-elle à la Grèce de s'en sortir?

La dette sert de prétexte dans tous les pays européens pour mener des politiques d'austérité drastiques qui ont amené l'Europe au bord de la déflation avec des conséquences sociales dramatiques, notamment des licenciements massifs et l'augmentation du chômage. 22,8 % des jeunes européens de moins de 25 ans sont à la recherche d'un emploi dans l'Union Européenne. La Grèce est particulièrement touchée par ce fléau, et enregistre quant à elle un taux catastrophique de plus de 50,6 %.

Tous les économistes honnêtes le reconnaissent maintenant. Les politiques d'austérité imposées par les institutions européennes ont été catastrophiques pour la Grèce et l'ensemble de la zone Euro.



LA BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
AU CHEVET DE LA GRÈCE...

Comment les Grecs comptent-ils faire?

Une Commission pour la vérité sur la dette grecque a été constituée à l'initiative de la Présidente du Parlement grec, Zoé Kostantopoulou. Cette commission doit rassembler toutes les données en rapport avec l'émergence et l'accroissement démesuré de la dette publique et les soumettre à un examen scientifique minutieux afin de définir la portion de la dette qui peut être identifiée comme illégitime⁽¹⁾, ou illégale⁽²⁾, ou odieuse⁽³⁾ ou insoutenable⁽⁴⁾.

Nous sommes fiers que la coordination de l'équipe de spécialistes créée pour mener ce travail ait été confiée à Éric Toussaint, président du Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers Monde (CADTM) Belgique, que nous avons reçu le 3 mars 2015 à Étampes pour la conférence-débat "Bancocratie, les banques pour qui?" (<http://www.dailymotion.com/video/x2jp9ae> http://www.dailymotion.com/video/x2jn9ov_eric-toussaint-bancocratie-2-2-etampes-2015-attac-sud-essonne_webcam)

Extrait du discours de la présidente du Parlement grec à la session inaugurale de la Commission de vérité sur la dette publique :

« [...] la dette est suspendue au-dessus des têtes des citoyens et des jeunes générations. La dette publique qui est utilisée comme instrument de chantage et d'asservissement, comme moyen de soumission, dans des conditions qui n'ont rien à voir avec l'objectif statutaire européen de prospérité des peuples et des sociétés, des conditions qui, au lieu de garantir, de servir les principes œcuméniques de démocratie, d'égalité, d'équité, de respect des droits de l'homme et des libertés ainsi que de progrès social, produisent le rétrécissement des espaces démocratiques, des discriminations, des exclusions, de la misère et la crise humanitaire. »

Rappelons que le Traité sur l'Union Européenne dit "de Lisbonne" précise que « l'Union a pour but de promouvoir la paix, ses valeurs et le bien-être de ses peuples. »

Le premier rapport de la Commission d'audit de la dette est attendu pour le mois de juin 2015.

Le voile sera bientôt levé sur la responsabilité des créanciers qui profitent des saignées effectuées sur le dos des peuples.

Tous ensemble, renforçons la démarche citoyenne de contestation et de remise en cause de cette Europe des 1 %, des spéculateurs et des banquiers. C'est aux populations, trop longtemps victimes des plans d'austérité et de compétitivité qu'il revient de décider de leur avenir : faisons payer non pas les contribuables ordinaires mais les véritables bénéficiaires du système de la dette !



...LA COMMISSION EUROPÉENNE
AU CHEVET DE LA GRÈCE

(1) dette illégitime : dette contractée par les pouvoirs publics sans respecter l'intérêt général ou au préjudice de l'intérêt général.

(2) dette illégale : dette contractée en violation de l'ordre juridique ou constitutionnel applicable.

(3) dette odieuse : crédits qui sont octroyés à des régimes autoritaires ou qui le sont en imposant des conditions qui violent les droits sociaux, économiques, culturels, civils ou politiques des populations concernées par le remboursement.

(4) dette insoutenable : dette dont le remboursement condamne la population d'un pays à l'appauvrissement, à une dégradation de la santé et de l'éducation publique, à l'augmentation du chômage, voire à la sous-alimentation.

(définitions extraites du rapport d'audit de la dette publique de la France réalisé par le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique).